VILLENEUVE
SAINT-GEORGES
Service Urbanisme

Date de publication en ligne : 14 décembre 2022

EXTRAIT D'ARRETE DE DELIVRANCE DE PERMIS DE CONSTRUIRE

AFFICHAGE N° du

Par décision municipale n° **PC 94078 22 00026** du 13 DEC. 2022
Un permis de construire a été délivré à
TELEVAL
Domicilié (e) 39 BIS 41 RUE DE CHATEAUDUN
75009 PARIS

En vue de la réalisation : installation d'un pylone 4P5 sur l'ilot central d'un carrefour giratoire - rue de Gironde dans le cadre du TELEVAL CABLE 1

Sur un terrain sis domaine public - CARREFOUR DU RU DE GIRONDE
Cadastré

Toute personne intéressée pourra prendre connaissance des pièces du dossier au Service Urbanisme, 22 rue de Balzac, aux heures habituelles d'ouverture des bureaux de la Mairie.

Villeneuve-Saint-Georges, le 13 DEC. 2022

Monsieur le Maire,

Philippe GAUDIN

PROCES-VERBAL

Conformément à l'article R 424-15 du Code de l'Urbanisme,
Nous soussigné, Appariteur à la ville de Villeneuve-Saint-Georges, certifions que l'extrait d'affichage d'un permis de construire ayant fait l'objet de la décision municipale n° **PC 94078 22 00026** du a été affichée en Mairie du au conformément aux textes en vigueur.
Fait à Villeneuve-Saint-Georges, le

L'Appariteur,